

**Centre d'aide aux victimes d'actes
criminels de la Mauricie**

États financiers
Au 31 mars 2019

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du
Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Mauricie,

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE LA MAURICIE** (Organisme), qui comprennent le bilan au 31 mars 2019, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'Organisme perçoit des produits de dons sous forme de contributions pénales ou autres pour lesquels il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'Organisme. Par conséquent, nous n'avons pu déterminer si des ajustements auraient pu s'avérer nécessaires pour la période considérée et la période précédente en ce qui concerne les produits, l'excédent (l'insuffisance) des produits sur les charges, l'actif à court terme, l'actif net et les flux de trésorerie.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Autre point

Le budget a été préparé par l'Organisme sur la base d'hypothèses comptables et financières, conséquemment, nous n'exprimons pas d'opinion sur ce budget.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations obtenues à la date du présent rapport se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité des activités et d'appliquer le principe comptable de continuité des activités, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité des activités et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser ses activités;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Mallette S.E.N.C.R.L.*¹

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Trois-Rivières, Canada
Le 6 juin 2019

¹ CPA auditrice, CMA, permis de comptabilité publique n° A113350

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Mauricie

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2019

2018

PRODUITS

Subventions

Ministère de la Justice - FAVAC

1 474 960 \$ 1 434 160 \$

Ministère de la Justice - SVSAC

5 800 6 000

Emploi d'été - Canada

3 294 3 607

Contributions pénales

25 551 33 611

Dons

100 138

Intérêts

105 67

Supervision de stages

150 195

1 509 960 1 477 778

CHARGES

Salaires et avantages sociaux

1 260 890 1 188 095

Assurances

4 661 4 703

Cotisations et associations

6 454 6 911

Déplacements et représentation

13 193 12 996

Documentation et abonnements

585 605

Entretien et réparations

12 532 7 442

Fournitures de bureau et papeterie

7 996 10 292

Frais bancaires

2 430 2 317

Frais d'activités

4 845 4 894

Frais d'impression

4 708 4 694

Frais de formation

10 679 9 804

Location d'équipement

2 051 2 072

Loyer

70 019 69 949

Projet - Clientèles vulnérables

6 663 21 590

Publicité

1 797 1 564

Services professionnels

37 641 65 581

Télécommunications

8 765 8 543

Amortissement des immobilisations corporelles

7 391 10 103

1 463 300 1 432 155

EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES

46 660 \$ 45 623 \$

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Mauricie

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2019

2018

	Investi en immobili- sations corporelles	Affectations externes aux contribu- tions pénales	Affecta- tions internes	Non affecté	Total	Total
SOLDE , début de l'exercice	19 646 \$	43 974 \$	- \$	45 706 \$	109 326 \$	63 703 \$
Excédent des produits sur les charges	(7 391)	(6 663)	-	60 714	46 660	45 623
Affectations internes et externes (note 8)	-	28 080	18 500	(46 580)	-	-
SOLDE , fin de l'exercice	12 255 \$	65 391 \$	18 500 \$	59 840 \$	155 986 \$	109 326 \$

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Mauricie

BILAN

Au 31 mars

2019

2018

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse	254 157 \$	217 240 \$
Placements au coût (note 3)	8 588	8 492
Créances (note 4)	13 543	12 249

276 288 237 981

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)

12 255 19 646

288 543 \$ 257 627 \$

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Dettes de fonctionnement (note 6)	132 557 \$	148 300 \$
-----------------------------------	------------	------------

ACTIF NET

Investi en immobilisations corporelles	12 255	19 646
Affectations externes aux contributions pénales	65 391	43 974
Affectations internes	18 500	-
Non affecté	59 840	-

155 986 63 620

288 543 \$ 211 920 \$

ENGAGEMENT (note 9)

Pour le conseil d'administration :

 administrateur

 administrateur

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Mauricie

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2019

2018

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Excédent des produits sur les charges	46 660 \$	45 623 \$
Élément sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	7 391	10 103

54 051 55 726

Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement

Créances	(1 294)	641
Dettes de fonctionnement	(15 744)	7 522

AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

37 013 63 889

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE,
début de l'exercice

225 732 161 843

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE,
fin de l'exercice

262 745 \$ 225 732 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Organisme se composent des éléments suivants :

Encaisse	254 157 \$	217 240 \$
Placements	8 588	8 492
	262 745 \$	225 732 \$

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Mauricie

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2019

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Organisme, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, rend des services aux victimes d'actes criminels. Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi sur les impôts et il est conséquemment exempté des impôts.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers de l'Organisme ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Comptabilisation des produits

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits provenant de placements sont comptabilisés en fonction du temps écoulé ou au moment où ils sont acquis au titulaire.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations non conclues dans des conditions de concurrence normale qu'il évalue à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Mauricie

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2019

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction de leur durée de vie selon les méthodes, et les durées ou le taux suivants :

	Méthodes d'amortissement	Durées ou taux
Améliorations locatives	linéaire	5 ans
Équipement informatique	linéaire	5 ans
Mobilier de bureau	linéaire	10 ans
Serveur	solde décroissant	30 %

Lorsqu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour l'Organisme, l'excédent de sa valeur nette comptable sur toute valeur résiduelle est comptabilisé à titre de charges dans l'état des résultats.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des circonstances indiquent que leur valeur comptable excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa juste valeur.

Avantages sociaux futurs

L'Organisme offre à ses employés un régime de retraite à cotisations définies.

Le coût du régime de retraite afférent aux services courants est porté à l'état des résultats au cours de l'exercice pendant lequel les cotisations sont payables par l'employeur. Les coûts des services passés sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel la mise en place du régime a lieu ou au cours duquel une entente au sujet de la modification du régime est conclue.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Organisme sont composés de l'encaisse et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

3. PLACEMENTS AU COÛT

	2019	2018
Compte placement affaires à taux d'intérêt variable, sans échéance	8 588 \$	8 492 \$

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Mauricie

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2019

4. CRÉANCES

	2019	2018
Taxes à la consommation	13 543 \$	12 249 \$

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2019		2018	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Améliorations locatives	7 719 \$	6 653 \$	1 066 \$	2 091 \$
Équipement informatique	64 170	60 956	3 214	3 841
Mobilier de bureau	90 120	87 343	2 777	6 288
Serveur	12 480	7 282	5 198	7 426
	174 489 \$	162 234 \$	12 255 \$	19 646 \$

6. DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2019	2018
Comptes fournisseurs	- \$	(1) \$
Salaires et vacances courus	104 386	94 308
Sommes à remettre à l'État		
Retenues à la source et contributions	20 946	20 219
Frais courus	7 225	25 082
Subventions à rembourser	-	8 692
	132 557 \$	148 300 \$

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Mauricie

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2019

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Le coût total comptabilisé à titre du régime à cotisations définies de l'Organisme se présente comme suit :

	2019	2018
Régime de retraite	31 663 \$	34 738 \$

8. AFFECTATIONS INTERNES ET EXTERNES

Au cours de l'exercice, l'Organisme a utilisé la somme de 6 663 \$ à même l'affectation externe pour les fins du projet Clientèles vulnérables - Enfants.

Au cours de l'exercice, l'Organisme a effectué une affectation externe en fonction des règles édictées par le B.A.V.A.C. pour un montant de 28 080 \$ lié aux contributions pénales reçues dans l'exercice précédent. Ce montant sera utilisé pour développer de nouveaux projets.

De plus, le conseil d'administration a affecté un montant de 7 000 \$ pour l'achat de portables ainsi qu'un montant de 11 500 \$ pour des travaux de réaménagement.

9. ENGAGEMENT

Bail

L'Organisme s'est engagé par bail jusqu'en avril 2021 pour la location d'un local. Le solde de l'engagement suivant ce bail s'établit à 145 726 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2020 -	69 949 \$
2021 -	69 949 \$
2022 -	5 828 \$

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit découle principalement des créances.

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Mauricie

ANNEXE

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

RÉSULTATS - CAVAC

	Réel	Budget	Écart
PRODUITS			
Subventions			
Ministère de la Justice - FAVAC	1 474 960 \$	1 474 960 \$	- \$
Ministère de la Justice - SVSAC	5 800	-	5 800
Emploi d'été - Canada	3 294	3 607	(313)
Contributions pénales	25 551	28 000	(2 449)
Dons	100	-	100
Intérêts	105	60	45
Supervision de stages	150	192	(42)
	1 509 960	1 506 819	3 141
CHARGES			
Frais salariaux			
Salaires	1 095 065	1 119 419	(24 354)
Avantages sociaux	165 825	201 493	(35 668)
Frais de logement			
Loyer	70 019	70 648	(629)
Entretien et réparations	4 101	4 070	31
Réaménagement de locaux	-	2 000	(2 000)
Frais d'administration			
Assurances	4 661	4 750	(89)
Cotisations et associations	6 454	7 668	(1 214)
Documentation et abonnements	585	700	(115)
Frais bancaires	2 430	2 150	280
Frais de déplacement	13 193	13 500	(307)
Frais de formation	10 679	11 194	(515)
Frais de représentation	-	200	(200)
Publicité	1 797	1 800	(3)
Services professionnels	37 641	16 320	21 321
Frais de bureau			
Entretien et réparations - informatique	8 431	8 500	(69)
Fournitures de bureau et papeterie	7 996	8 000	(4)
Frais d'impression	4 708	4 745	(37)
Location d'équipement	2 051	2 093	(42)
Télécommunications	8 765	8 550	215
Équipement			
Amortissement des immobilisations corporelles	7 391	-	7 391
Frais d'activités			
Activités de reconnaissance	1 060	1 100	(40)
Frais des bénévoles	-	400	(400)
Frais du conseil d'administration	3 785	3 800	(15)
Projet - Clientèles vulnérables	6 663	-	6 663
	1 463 300	1 493 100	(29 800)
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	46 660 \$	13 719 \$	32 941 \$